



Maison de l'Europe de Paris



Diversité culturelle et l'Europe créative

Les enjeux de la culture pour l'Europe : Diversité culturelle, dialogue interculturel, créativité.

Mardi 23 octobre 2012

18h30-20h30

"Europe créative" est le nouveau programme dédié aux secteurs de la culture et de la création que la Commission européenne a proposé le 23 novembre 2011 pour la période 2014-2020. La proposition est actuellement examinée par le Conseil des ministres et le Parlement européen.

Table Ronde avec **Jacques DE DECKER**, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, écrivain et journaliste, **Bernard FOCCROULLE**, directeur du Festival d'Aix en Provence et organiste, et **Radu MIHAILEANU**, cinéaste, réalisateur des films : *Le concert (2009)*, *La source des femmes (2011)*.

Cette table ronde a été animée par **Odile QUINTIN**, directeur général de l'Éducation, la Culture et la Jeunesse entre 2006 et 2010, et professeur à Sciences Po et à l'Escp/Europe.



Introduction par Odile QUINTIN

Le sujet qui va être abordé ce soir n'apparaît pas toujours à la Une des actions européennes, et à la Une des médias. C'est un sujet très complexe parce qu'on attribue cette phrase à Jean Monnet : « Si c'était à refaire, je commencerais par la culture », qui montre bien que le projet tel qu'il avait été conçu au départ se préoccupait surtout d'économie. Beaucoup se demandent quel est le lien réel entre culture et Europe. En réalité, la culture est arrivée dans les traités européens avec le traité de Maastricht, à travers la notion de la diversité culturelle. En effet, dès la devise européenne « Uni dans la diversité », la diversité est à la base même de ce qu'est l'Europe. Sur cette base s'est développé un certain nombre d'actions.

Ces dernières années, deux grandes thématiques sont en débat : la thématique de la diversité culturelle, et son prolongement actif qu'est le dialogue interculturel. Et un deuxième thème qui est la relation entre la culture et l'économie.

Dans les dernières propositions de la Commission européenne, on retrouve la notion d'Europe créative, avec un programme qui concerne le soutien aux médias et au cinéma notamment. Il faut rappeler que le seul domaine où il y a une aide directe à une industrie, c'est l'industrie du cinéma (programme MEDIA). La Commission a d'ailleurs proposé une augmentation très significative (de l'ordre de 20 %) du budget de ce programme.

Le débat va s'organiser autour de quatre thématiques :

- 1. La situation actuelle en Europe concernant la culture ;**
- 2. La diversité culturelle et le dialogue interculturel ;**
- 3. L'innovation et la créativité ;**
- 4. Les attentes pour le futur.**

Intervention de Bernard FOCCROULLE

Il peut être menée une réflexion générale qui serait de se demander si l'Europe n'a pas commis une faute originelle en ne prenant pas conscience beaucoup plus tôt de l'importance de la culture dans son développement. On peut se poser la question de savoir si la crise de l'Europe auprès de ses citoyens (sorte de perte de confiance) n'est pas en partie due à un non investissement de l'Europe vers la culture. L'Europe, au cours de son histoire, ne s'est pas suffisamment penchée sur ce qui aurait pu être fait afin de donner un visage humain, de travailler sur les valeurs, de travailler sur sa propre culture.

Un certain nombre d'artistes et d'intellectuels ont adressé en 2004-2005 à la Commission européenne un message pour une Europe fondée sur sa culture. Idée que l'Europe ne se fondait pas suffisamment sur cette notion.

En effet, le déficit de démocratie de l'Europe est lié au déficit culturel. On peut faire un parallèle avec les villes, qui elles savent ce que la culture peut leur apporter, en termes d'image notamment. Au niveau des pays, c'est plus diffus. Au niveau de l'Europe, cette réflexion n'a même pas été menée.

Dès lors, il faut se demander ce que l'Europe peut faire pour la culture, mais également et surtout ce que l'Europe peut s'apporter à elle-même grâce à la culture.

Une réflexion plus personnelle consiste à dire en tant qu'artiste, en tant que responsable culturel, qu'on constate depuis une quinzaine d'année un progrès extraordinaire dans les

échanges culturels. Il existe des réseaux qui peuvent aider. Ainsi, *Reseo* est un réseau qui rassemble 70 services éducatifs à l'opéra à travers l'Europe, et qui fonctionne très bien pour échanger des bonnes pratiques et développer un soutien mutuel. Egalement, *Opéra-Europa*, un réseau qui fonctionne sans subvention européenne. Enfin, un troisième exemple est un réseau constitué autour de onze académies à travers toute l'Europe et qui fonctionne comme un « mini-Erasmus culturel » qui permet le voyage des artistes et la circulation de leurs œuvres.

Ainsi, sur le terrain, les exemples d'initiatives et de réseaux, qui se sont mis en place relativement récemment, sont nombreux.

Toutefois, la visibilité de ce travail est quasiment inexistante. Il y a une absence de communication vis-à-vis des citoyens européens.

Intervention de Radu MIHAILEANU

Existe-t-il une ou des cultures européennes ? C'est une question que l'on se pose encore dans les instances européennes. Or, la richesse de l'Europe est précisément le partage de plusieurs points de vue, qui est également un vecteur de démocratie.

L'Europe se demande si la culture s'inscrit dans un marché ou si c'est quelque chose de plus intime.

La culture fonctionne de manière inverse au fonctionnement d'une industrie. En effet, dans le monde de la culture, lorsqu'un partenariat se crée, quand une « industrie » culturelle se porte bien, elle tire les autres vers le haut. On observe le phénomène inverse dans les autres industries, où la concurrence entraîne le déclin ou la disparition de certaines d'entre elles.

En Europe, et en France en particulier, le choix a été d'instaurer des politiques de régulation pour protéger la culture. Ainsi, lorsque les individus ont commencé à posséder un poste de télévision, la France a choisi d'imposer aux chaînes de télévisions de participer au financement du cinéma français. Par conséquent, le cinéma français a pu prospérer. La situation a été toute autre en Italie par exemple, qui possédait l'une des industries cinématographiques les plus créatives du monde, presque détruite avec le développement de la télévision.

Aujourd'hui, il existe une « nouvelle vague » du cinéma roumain, qui n'arrive pas à se financer dans son propre pays, par manque de politiques de régulation.

Intervention de Jacques DE DECKER

Certes, l'Europe, lors des traités originels, n'a pas accordé beaucoup d'importance à la culture. Mais on peut se demander si, à la sortie de la Seconde Guerre Mondiale, il aurait pu en être autrement. En effet, l'Europe était alors en pleine confusion idéologique. La culture avait été réprimée en Allemagne et en Italie. Dans les années 1950, il existe un manque de maturité pour manipuler certaines notions, qui a mené à des dérives, comme par exemple les lectures déformées de Nietzsche.

Ensuite, il faut noter les exigences du plan Marshall. Notamment, une condition imposée à la Belgique pour qu'elle puisse bénéficier des aides financières américaines était qu'elle renonce

à développer son industrie automobile et son industrie cinématographique. A l'époque, les populations européennes étaient dans une attente très forte vis-à-vis de la culture américaine. Les Européens attendaient impatiemment de découvrir *Autant en emporte le vent* et *Blanche Neige et les Sept Nains* ! Cette attente sera comblée par un déferlement de la culture américaine sur l'Europe.

Par conséquent, à cette époque, en Europe, il n'était pas facile de se pencher sur la culture.

La France, elle, a résisté, grâce à l'ambivalence de son industrie cinématographique pendant l'Occupation, et aussi grâce à une sorte de chauvinisme français qui préfère entendre parler français au cinéma.

Ensuite, les Etats-Unis ont commencé à produire un grand nombre de blockbusters, et l'amortissement financier en Europe des films américains est devenu essentiel pour les producteurs américains. Dès lors, une politique de régulation est apparue absolument nécessaire en Europe, pour faire face à ce déferlement de la culture américaine. Une telle régulation ne pouvait que choquer les économistes libéraux, qui souhaitent supprimer toutes formes d'aides.

En réaction à ces développements, la notion d'exception culturelle française est apparue.

Odile QUINTIN rebondit sur le thème de la diversité culturelle et mentionne la Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, signée par les Etats européens et par l'Union Européenne, mais pas par les Etats-Unis.

Intervention de Radu MIHAILEANU

Dans les années 1990, les Etats-Unis passent à l'offensive pour obtenir la fin des subventions en Europe pour le cinéma européen.

Juridiquement, pour maintenir les subventions, il ne restait que la possibilité de sortir la culture du cadre du GATT (devenu l'OMC en 1994). La France en particulier a fourni un gros travail pour l'obtenir. Ce combat a abouti : la culture n'est plus considérée comme une marchandise.

Cependant, on assiste aujourd'hui à une répétition de l'Histoire. En effet, le développement du numérique représente un défi important. Une idée fausse voudrait que la culture dans le numérique ne soit plus vraiment de la culture, et donc qu'elle pourrait être traitée comme une marchandise. Il est très difficile par conséquent de prendre des décisions en matière culturelle au niveau européen. Là où une décision passe par la Commission européenne, le Conseil des Ministres et le Parlement européen, les décisions en matière culturelle à l'ère du numérique sont plus compliquées car elles impliquent potentiellement les commissaires en charge de la culture, la concurrence, le marché intérieur, le numérique.

On peut aussi s'interroger sur une souhaitable augmentation de la part dévolue à la culture dans le budget européen. En effet, la culture représente actuellement seulement 0,17 % du budget, alors qu'elle constitue aussi 4,5 % du PIB, et 3,8 % de l'emploi.

Odile QUINTIN rappelle que la diversité est un des fondements de l'Europe, car elle est au centre de la philosophie du « vivre ensemble » en respectant la culture, la spécificité des autres, y compris les langues.

Intervention de Jacques DE DECKER

Il existe un débat sur le niveau de l'usage des langues. En Europe, on a pu produire un formidable capital culturel. Les artistes, de tout temps, ont voyagé. Il s'agit là d'un phénomène naturellement et spontanément européen. L'apparition des Etats-nations et des nationalismes a ralenti ce mouvement et a rendu nécessaire de le soutenir financièrement.

Il faut avoir conscience du bonheur de la littérature européenne, constitué à la fois par le foisonnement linguistique et la traduction.

Intervention de Bernard FOCCROULE

Sur la question de la diversité, la tendance actuelle est au manichéisme : on serait soit favorable à la diversité culturelle, soit favorable à la protection de la culture nationale.

Or, la construction européenne renforce et protège la diversité culturelle.

On peut prendre l'exemple de l'opéra. Les œuvres sont à 90 % européennes. Pourtant, la nouveauté vient du *Metropolitan Opera* de New York qui projette des captations d'opéra dans les cinémas. Il s'agit là d'une solution en faveur de la diversité culturelle trouvée par les Américains.

Force est de constater qu'il y a en la matière beaucoup de retard en Europe. La diversité culturelle est présente dans nos villes, mais il n'y a pas de développement d'outils de la diversité culturelle. Pourtant la diversité culturelle est un formidable instrument pour nos villes : ainsi, il faut répondre au communautarisme par le dialogue interculturel.

A cet égard, il faut d'ailleurs noter que même un budget infime représente un levier très utile. Le financement de la culture a donc un véritable effet exponentiel.

Odile QUINTIN aborde le dernier thème de la conférence : les relations entre la culture et l'économie. Ainsi, les fonds structurels européens ont aidé à la protection du patrimoine culturel. Comment la culture peut-elle irriguer l'économie, dans cette période de crise ?

Intervention de Bernard FOCCROULE

Il y a des exemples de réussite en matière de relation culture – économie. C'est le cas à Lille, qui est un exemple très positif d'une dynamique culturelle lancée par la ville. Le Festival d'Aix en Provence en est un autre exemple : pour un euro investi dans le festival par les pouvoirs publics, on s'aperçoit que les retombées économiques engendrées sont de dix euros.

En période de crise, l'Europe devrait redémarrer un programme fort de créativité, elle devrait soutenir ses artistes (bien qu'il ne faille pas tout soutenir indistinctement non plus).

Intervention de Jacques DE DECKER

« L'industrie culturelle » laisse de côté la dimension personnelle que possède la culture. Aux Etats-Unis, un artiste est ainsi jaugé à l'aune de ce qu'il rapporte.

L'Europe doit s'arc-bouter sur la notion de droit d'auteur, qui fait véritablement partie du génie européen. Elle vient du romantisme et de l'idée de « l'artiste maudit » qui ne voit pas son œuvre reconnue de son vivant. Egalement, l'Europe a l'idée de maintenir de la gratuité dans la culture. En définitive, en Europe, toute la culture n'a pas été gangrénée par l'idée de la rentabilité à tout prix.

Intervention de Radu MIHAILEANU

En Europe, l'œuvre appartient à celui qui l'a créée, grâce au droit d'auteur. En revanche, avec le système américain du copyright, l'œuvre appartient à celui qui l'achète. Le système européen apparaît dès lors équilibré, entre les subventions et le retour sur investissement. En effet, le « profiteur » (celui qui profite du contenu, de la culture, comme par exemple les chaînes de télévision) doit participer indirectement au financement de la culture, à travers des mécanismes fiscaux.

Odile QUINTIN conclut cette table ronde en demandant à chacun quelles sont leurs recommandations pour l'Europe.

Intervention de Jacques DE DECKER

Aujourd'hui, la culture en Europe fait du sur place, on ne voit pas d'idées nouvelles. Les rendez-vous entre la culture et l'Europe sont souvent des rendez-vous manqués. Un proverbe exprime une idée très juste à propos de l'importance de la culture pour l'homme : « Un homme sans culture ressemble à un zèbre sans rayures ».

Il faut confier la culture à quelqu'un, ce qui n'est pas facile. Mais la culture est un domaine où la subjectivité joue beaucoup. La culture n'est jamais objective. Dès lors, l'Europe a grand besoin d'un « Malraux européen. »

Intervention de Bernard FOCCROULE

Bernard FOCCROULE remarque qu'il ne rejoint pas nécessairement Jacques DE DECKER dans l'idée que la défense de la culture en Europe passerait par un « Malraux européen. »

Concernant des recommandations pour l'Europe, il en note trois.

Tout d'abord, il faut souhaiter que le programme « Europe créative », programme de soutien dans les secteurs créatifs et culturels européens pour 2014-2020, se réalise.

Ensuite, il faudrait que les institutions culturelles du Sud se développent également vers la Méditerranée, au lieu d'un développement exclusif vers le Nord comme c'est le cas à l'heure actuelle, notamment dans la région d'Aix-Marseille.

Enfin, il faut aborder la question de la culture par rapport à la citoyenneté. L'image de l'Europe est malade auprès de ses citoyens. Il faudrait trouver quelque chose qui relie l'Europe, les citoyens, et la culture. Le brassage des inter-culturalités devrait participer au renouveau du projet européen.

Intervention de Radu MIHAILEANU

Une période de crise constitue en réalité un bon moment pour se réinventer. Toutefois, l'impression demeure de se heurter à une idéologie et à une bureaucratie trop rigide. Le sens se heurte au cadre. Il est incompréhensible qu'à Bruxelles, on préfère modifier le sens originel plutôt que de modifier le cadre.

La notion d'exception culturelle permettrait à nouveau de penser à la culture de manière diverse. Pour l'instant, l'Union Européenne se refuse à développer et à s'engager dans cette voie, peut-être sous pression des Etats-Unis.

Enfin, il faudrait simplifier les procédures en matière culturelle.

Il faut noter l'existence d'une directive européenne relative aux acteurs de la culture. Grâce à cette directive, en Europe les chaînes de télévision doivent participer au financement de la création. Ainsi, 3,5 % du chiffre d'affaire des chaînes va au financement de la création culturelle. Cependant, aujourd'hui, les acteurs de l'Internet (les fournisseurs d'accès à Internet) refusent de participer à ce financement, alors même que leur marketing joue aussi sur l'accès aux films. Les Smartphones répondent aussi à cette logique marketing, ils ont comme atout l'accès aux films et à la musique. Pourtant, tous ces acteurs refusent de participer au financement de la création.

A Paris, le 29 octobre 2012

Bérengère Faveaux